

# TRIBUNE LIBRE

## La parole aux élus



PASSIONNÉMENT  
**FARGUES!**

Cette parole aux élus étant tronquée par l'interdiction à la majorité de s'exprimer sur le bilan du mandat, nous nous contenterons d'évoquer les problématiques du moment vécues par les maires et plus généralement par les élus en prolongement de l'édition de cette édition.

En cette période de voeux, le premier sujet qui s'impose serait d'avoir la véritable confiance des services de l'état en redonnant de la liberté : la liberté aux communes que cela soit administrativement ou financièrement. Pour cela, le moteur serait la confiance dans l'action des communes, non pas de manière verbale et incantatoire mais par la mise en œuvre de la décentralisation tant promise mais jamais opérée.

Il est heureux qu'un quart des Français se disent prêts à rejoindre un conseil municipal, car s'engager c'est aussi participer à la vie associative, œuvrer à l'amélioration du quotidien et renforcer le lien social au quotidien.

L'engagement local est également un levier de transformation, d'adaptation aux contraintes, extérieures nombreuses (environnementales, réglementaires, administratives...) pour nos communes et intercommunalités.

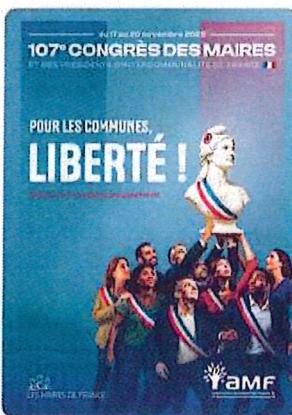


Face aux enjeux environnementaux et internationaux il paraît bon de rappeler les fondamentaux des missions des communes.

- ASSURER les services publics de proximité
- AMÉLIORER la qualité de vie des habitants
- INNOVER dans l'écologie de tous les jours
- RENFORCER le lien social
- GARANTIR la démocratie locale

Nous vous souhaitons une très bonne année 2026 pleine d'espoir et de réussites dans vos projets.

Passionnément Fargues



Donner la parole aux élus

## Et Si Fargues...

Depuis 2020, nous, élus de la liste **Et Si Fargues**, avons siégé au conseil municipal avec la volonté constante de porter la voix des Farguais. Lors de chaque séance, du conseil municipal comme des commissions, nous avons exercé un regard attentif, critique (par exemple, concernant le Festival des Forges et son déficit de 300 000€) et constructif sur les décisions prises, dans un seul but : défendre l'intérêt général et la qualité de vie dans notre commune.

Parmi les dossiers marquants du mandat figure celui du collège de la Frayse, dont il nous tenait à cœur de rétablir la vérité. En effet, l'abandon du projet ne résulte pas de l'opposition politique et citoyenne, comme l'affirment encore certains élus majoritaires.

La vérité, c'est que nous avons toujours soutenu la création d'un nouvel établissement pour répondre à la croissance démographique et que nous n'avions aucun intérêt à faire échouer un projet attendu depuis plus de 20 ans sur le territoire de la Communauté de Communes, bien au contraire.

En revanche, en responsabilité, nous avons alerté sur les nombreuses incohérences du site choisi :

- le terrain est classé en zone naturelle et humide, donc inconstructible sans lourdes compensations environnementales,
- les accès routiers sont insuffisants (voie unique jugée dangereuse, stationnements trop limités, absence de trottoirs et de pistes cyclables sécurisées),
- les services de l'Etat (DDTM, MRAE, CDEPNF) ont rendu plusieurs avis défavorables ; les autorisations administratives étaient impossibles à obtenir (dossier « loi sur l'eau » incomplet),
- le commissaire enquêteur a rappelé que les collégiens habitant **à moins de 3 km** devraient se déplacer **sans transport en commun**. Des pistes cyclables et trottoirs sécurisés, continus et conformes à la réglementation devaient donc être réalisés **avant toute ouverture, condition impossible à remplir à cet endroit**.

Faute de pouvoir lever ces obstacles, le Département a finalement renoncé à ce site pour envisager une localisation plus adaptée, à proximité des collèges de Créon et Latresne.

D'autre part, ce projet, mal préparé, aura fait perdre un temps précieux à notre commune en retardant la construction de la nouvelle école, pourtant prioritaire pour les familles Farguaises.

Au-delà de ce dossier, ce mandat a été marqué par peu d'avancées concrètes : un centre-bourg qui se vide, un entretien très limité de la voirie et des bâtiments communaux, des projets d'urbanisme qui demandent à être mieux définis.

Les quelques aménagements réalisés (City stade, îlot de fraîcheur, parking couvert / halle que nous contestons – voir magazine n°34) n'ont pas apporté le dynamisme dont la commune, et en particulier son centre-bourg, a besoin.

A cela s'ajoute l'absence de toute véritable consultation, non seulement de l'opposition, mais plus encore des Farguaises et des Farguais, dans un contexte où les liens entre élus et administrés, voire entre habitants, se distendent.

**Et Si Fargues** a toujours eu comme boussole, la volonté d'alerter, de proposer et de défendre les intérêts des Farguais avec transparence et loyauté. Alors que ce mandat s'achève, notre engagement, lui, reste intact.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui nous l'espérons verra naître un nouveau projet pour la commune.

Florence ALLAIS, Gérard NERAUDAU et Sébastien MAYOR

## ➤ Marie LALANNE GUERIN et Françoise PALLUAU DUBOULOUZ

Quelles perspectives, en matière de logement, à Fargues St Hilaire ? Notre commune de 3 504 habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, est de fait, rentrée dans le dispositif de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Cela l'oblige d'inclure 25% de logements sociaux dans son parc résidentiel à partir de 2026. A défaut, elle devra s'acquitter d'une amende de plusieurs milliers d'euros.

Il faut savoir que FSH est déjà en déficit de 255 logements sociaux. Quand on parle de logements sociaux, la notion de mixité sociale est intégrée de facto. D'après l'Omis (Observatoire de la mixité sociale) cette même mixité sociale ne va pas de soi. Il faut en parallèle, faciliter le vivre ensemble dans l'espace public et pour cela, par exemple, créer des lieux ouverts à tous, **non commerciaux**.

Au sein de la CDC, Fargues St Hilaire avec une superficie de 7,02 km<sup>2</sup>, a aujourd'hui, la plus forte densité de population (499 hab/km<sup>2</sup>). Elle est plus élevée que celle de Tresses (450 hab/km<sup>2</sup> pour une superficie de 11,54 km<sup>2</sup>) : source Insee. La commune de St Caprais de Bordeaux, avec une densité plus faible de 337,2 hab/km<sup>2</sup> et un territoire plus étendu que le nôtre (10,3 km<sup>2</sup>) vient de dépasser, elle aussi, les 3 500 habitants. Elle a toutefois, décidé de fermer la porte aux promoteurs (250 logements en moins) et de « privilégier le respect des lois sur l'urgence climatique et l'intérêt collectif » (Cf. article Sud-ouest du 14/01/2025) dans son nouveau PLU.

En ce qui nous concerne, la révision du PLU, envisagée à partir de 2026, devra prendre en compte les problématiques susnommées, si notre commune veut préserver sa cohésion sociale et son cadre de vie actuels.